



Remise à niveau en informatique et égalité des chances face au B2I

Académie de NANTES

Collège Robert SCHUMAN,
82 rue des Déportés Résistants
44110 CHATEAUBRIANT

ZEP : Non

Tél : 02 40 81 22 65
Fax : 02 40 81 14 35

Mèl : ce.0440293E@ac-nantes.fr

Adresse du site de l'établissement : <http://clg-schuman-44.ac-nantes.fr>
Coordonnées d'une personne contact : yvan.pinson@c-nantes.fr
Classe concernée : 5 classes de 6^{ème}
Disciplines concernées : Technologie, Documentation
Date de l'écrit : juin 2004

Axe académique : **Lutter contre l'exclusion sociale et la fracture numérique**

Résumé

Les élèves entrent au collège avec de fortes disparités concernant les compétences de base en informatique. Or le collège exige très vite des compétences uniformes et standardisées, quasi préalables, pour que s'accomplissent correctement certains apprentissages disciplinaires. Pour diverses raisons, l'environnement familial et l'Ecole ne préparent pas les enfants de façon égalitaire à une exploitation grandissante des outils informatiques au collège, au lycée ou en milieu professionnel. Par ailleurs, le Brevet Informatique et Internet (B2I) s'impose peu à peu et devient indispensable pour la poursuite d'études longues ou l'accès à certaines professions. Il nous a paru impératif d'élaborer une action à la fois légère et efficace pour compenser les inconvénients de cet état de fait dès la 6^{ème}, au bénéfice des élèves et des enseignants du collège.

Mots-clés libres

TICE, individualisation, tutorat, difficulté scolaire, égalité des chances, enseignement technologique, citoyenneté

Mots clés prédéfinis

Structure/niveau : Collège/classes de 6ème

Dispositifs : tutorat

Thèmes : multimédia

Champs disciplinaires : informatique

Remise à niveau en informatique et égalité des chances face au B2I

Les élèves et l'informatique aujourd'hui

L'observation des compétences de nos élèves en informatique, de la 6^{ème} à la troisième, nous a permis de constater des écarts importants et préjudiciables au travail scolaire. Les enseignants, en raison de l'évolution actuelle des pratiques pédagogiques vers une plus grande participation active de l'élève à l'acquisition des connaissances et grâce à une mise à disposition d'outils informatiques performants et bien répartis, demandent de plus en plus de travaux, comptes-rendus, exposés, dossiers et productions diverses qui impliquent d'emblée des savoir-faire préalables en informatique, et ce, dès l'entrée au collège.

Pour commencer, les procédures d'accès au réseau pédagogique, la structure de ce réseau composé d'espaces personnels, d'espaces communs, d'espace de communication pour chaque classe, pour chaque discipline, avec ses autorisations et interdictions, ses programmes performants mais complexes ne sont déjà pas une mince affaire, même pour l'élève qui dispose d'un ordinateur à la maison et qui a réellement approché l'informatique à l'Ecole.

L'attente, concernant l'exploitation de l'informatique au collège, est plutôt standardisée et vise une stricte efficacité. Si l'Ecole, à juste titre en raison de l'âge des enfants, propose plutôt « une découverte exploratrice et intuitive de l'ordinateur multimédia » (IEN Loire-Atlantique, coordonnateur TICE), le collège exige des savoir-faire normatifs, systématiques qui permettent de gagner du temps vers le seul but visé : **mettre l'outil informatique au service des objectifs disciplinaires**. Le souhait des professeurs de collège serait que les jeunes collégiens maîtrisent déjà l'usage du clavier, la création de dossiers et de fichiers, les procédures de sauvegarde du travail, une connaissance sommaire des logiciels de bureautique, de recherche d'information et de communication.

Or, suivant l'enquête effectuée en début d'année auprès de tous nos élèves de 6^{ème} (Cf. document en annexe), si 96% ont utilisé l'informatique à l'Ecole, 36% précisent que ce fut peu souvent. 22% n'ont pas abordé le traitement de texte et seulement 3% ont approché le tableur grapheur.

Enfin, une autre observation, confirmée récemment par le regard extérieur d'un audit de la DATICE (Délégation académique aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement), est préoccupante. Si, tant bien que mal, les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} ont en majorité acquis actuellement, à travers les nombreuses tâches informatiques qui leur sont demandées dans les diverses disciplines, une assez bonne pratique des outils des TICE, on constate qu'un petit nombre d'élèves (2 à 4 par classe) sont **en situation d'abandon et de rejet face au clavier**. Ces élèves se cachent au sein des travaux de groupe, n'effectuent pas eux-mêmes les travaux, les font achever par d'autres ou sollicitent une aide constante. Ils parviennent parfois à s'en sortir convenablement avec un programme, mais échouent sur de simples exécutions de base qui n'ont jamais été maîtrisées. Ils auront en conséquence du mal à obtenir une certification comme le B2I qui exige une vérification strictement **individuelle** des compétences attendues par les professeurs.

L'histoire du B2I

- Le Brevet Informatique et Internet a été instauré par la note de service 2000-206 du 16 novembre 2000 (BO 42 du 23/11/2000). Après une période d'expérimentation, il est à présent obligatoire
- Il existe un B2I Ecole, Collège, Lycée et Greta. Et, depuis peu, un C2I au niveau universitaire, nécessaire pour l'accès à certaines branches professionnelles et, par exemple, aux concours de l'enseignement
- En Loire-Atlantique, cette année, 45% des collèges le font passer (enquête juin 2004 de la coordination TICE 44 auprès de l'IA)

Le B2I ne fait pas l'objet d'un enseignement ni d'un horaire spécifique, il s'appuie sur les connaissances normalement acquises en informatique à travers les activités pédagogiques des professeurs.

Le B2I, en dépit de son nom, n'est pas un examen mais une attestation de compétences informatiques acquises durant les cours, à l'occasion de travaux disciplinaires.

Les Ecoles (pour diverses raisons matérielles et d'organisation) ne sont pas toutes en mesure actuellement d'assumer le B2I niveau 1. C'est en conséquence au collège de compenser ce déficit.

Une heure spécifique de remise à niveau

Conscients de cet état de fait et pour en pallier les inconvénients au bénéfice de tous, élèves et enseignants, il a été proposé au CA du collège (année 2002/2003), dans le cadre des actions pédagogiques du Projet d'établissement, de créer une heure hebdomadaire d'apprentissage informatique pour tous les élèves de 6^{ème} (5 classes), collectivement les premiers mois, puis sous forme de soutien individualisé ensuite.

Elaborée avec le documentaliste et animateur TICE du bassin de formation, cette heure annuelle est encadrée par deux professeurs de technologie, qui l'accomplissent dans le cadre de leur service. D'autres collègues interviennent ponctuellement si nécessaire. Pour les élèves, cette activité est obligatoire dans sa première partie collective (1^{er} trimestre), et est fortement incitative pour la deuxième partie plus individualisée. Elle se déroule le jeudi, de 13 à 14 h, dans la salle multimédia de l'établissement.

Au programme :

- Comprendre et savoir exploiter le réseau pédagogique du collège
- Adopter la Charte informatique de l'établissement
- Découvrir l'utilisation scolaire d'Internet et en mesurer les inconvénients
- Apprendre les savoirs techniques de base indispensables en informatique
- Utiliser correctement les principaux logiciels utiles aux disciplines
- Sensibiliser et préparer les élèves aux compétences exigées par le B2I
- Rassurer et aider individuellement les élèves en difficulté avec l'informatique
- Evaluer les acquis par des activités d'application des savoir-faire

1er trimestre : Tous les élèves de 6^{ème} participent à l'enquête statistique sur leurs pratiques antérieures de l'informatique (Cf. document joint en annexe) et travaillent sur le programme proposé ci-dessus.

2^{ème} trimestre et 3^{ème} trimestre : aide individuelle aux élèves en difficulté importante en informatique. Ces élèves sont également repérés dans le cadre du cours normal de technologie et incités à venir à l'heure de soutien. En outre, tous les élèves de 6^{ème} ont eu une heure supplémentaire de préparation à un travail demandé par le professeur de SVT : élaborer une page de présentation en utilisant les techniques suivantes :

- insertion d'une zone de texte
- créer un Wordart
- insérer une image
- insérer une forme automatique
- insérer une image dans une forme automatique

Les premiers effets

Ainsi, une cinquantaine d'élèves (équivalent de 2 classes sur les 5 concernées), sont venus au soutien informatique pour résoudre des points particuliers et des difficultés personnelles. Certains, il faut bien le préciser, y ont été fortement invités par les professeurs. On notera que parmi ces élèves, 33% précisément ne possèdent pas d'ordinateur à la maison.

Lors des visites des CM2 du secteur dans l'établissement, enfants et parents sont souvent impressionnés par la place que l'informatique tient dans les travaux scolaires et s'inquiètent a priori du décalage qu'ils ressentent avec l'Ecole. L'annonce de cette mise à niveau et de ce souci de réduire les inégalités entre les familles est très favorablement perçue.

En fin d'année scolaire, les élèves, à travers les bilans d'acquisition, mesurent parfaitement leurs avancées individuelles et collectives. L'informatique a ses contraintes et ses lacunes, mais elle permet parfaitement de constater si on sait faire ou si on ne sait pas. Les élèves ne se privent pas pour manifester leur motivation à continuer : « Je ne pensais pas réussir à sortir cette page de présentation », « On y voit plus clair pour notre recherche sur les dieux romains ». On a vu même **des élèves des autres niveaux** demander à participer aux séances d'aide individuelle pour traiter des points particuliers sur lesquels ils butent dans le cadre d'un travail demandé par d'autres professeurs. Ceci a été une des bonnes surprises pour les deux professeurs de technologie.

Au CDI et en permanence, les sollicitations constantes, répétitives, des 6^{ème} et 5^{ème} auprès des adultes présents pour régler des problèmes mineurs (trouver un fichier mis à disposition par un professeur, rendre un travail sur le réseau, faire une recherche simple sur une encyclopédie ou internet... ou même simplement écrire en majuscules, savoir insérer une disquette) diminuent nettement pour faire place à des demandes plus élaborées.

Les enseignants sont satisfaits : « On ne peut prendre autant de temps que cela sur l'heure de cours pour faire acquérir des réflexes de base en informatique. Pourtant ces premières compétences sont indispensables pour

que les élèves puissent accomplir techniquement les travaux qu'on leur demande. Et puis, ainsi dès la 6^{ème}, on bénéficie pour nos cours de ces acquis pour les 4 années du collège » (Arts plastiques). « Bien des blocages sont réglés avec ce soutien. L'élève, seul devant l'ordinateur, se perd réellement au départ dans les icônes et les menus, et dans l'arborescence du réseau. **Il n'ose pas chercher tout seul**, en fait, tant qu'on ne l'a pas mis en confiance avec l'ordinateur. C'est souvent ce déclic initial, cette prise d'assurance, qui facilite grandement les choses ensuite. » (Technologie). « Cette remise à niveau, et on le précise bien aux élèves, est aussi une certitude de faire valider sans trop de difficulté par les professeurs les 4 premières compétences du niveau 1 du B2I. Les élèves trouvent là une satisfaction qui les motive à être désormais attentifs aux apprentissages informatiques » (Documentaliste).

Enfin, les détournements des outils informatiques du collège à d'autres usages que strictement scolaires (jeux, radio en ligne, mels personnels, tentatives d'accès à des sites interdits...) sont en nette régression. Deux cas relativement anodins cette année contre six à dix les années précédentes.

Perspectives

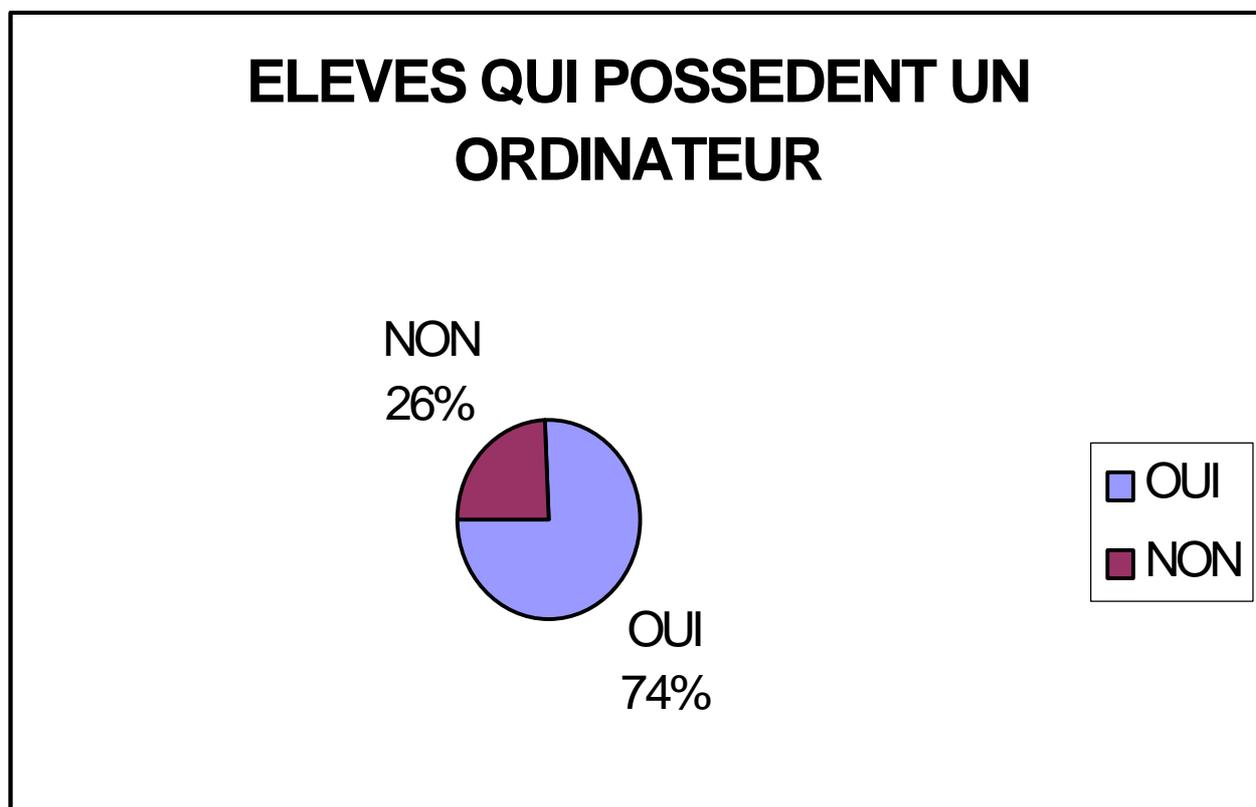
Face à une satisfaction certaine vis-à-vis de cette action, il est assuré qu'elle sera reconduite l'année prochaine, d'autant plus qu'il n'y aura pas de moyens budgétaires spécifiques à dégager si, comme cette année, les heures sont intégrées au service des professeurs concernés.

Des améliorations seraient bien entendu à prévoir pour rendre le dispositif plus efficace encore :

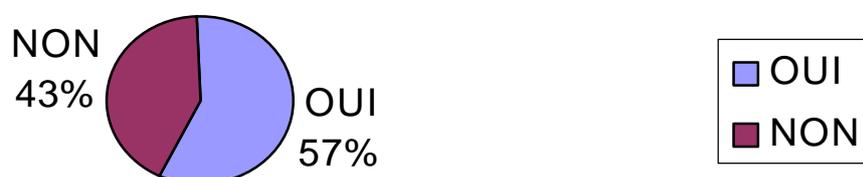
- mieux informer les élèves de tous les niveaux sur cette heure d'aide en informatique
- inciter les plus grands à venir avec une question précise, même pour 10 mn seulement
- sur des blocages plus pointus, concernant un logiciel précis, encourager les élèves à rencontrer tel ou tel professeur spécialiste du domaine
- mieux démontrer qu'il ne faut pas stresser face au B2I et qu'on peut obtenir le diplôme progressivement, sur 4 ans, « sans presque s'en apercevoir ».

Yvan PINSON
Documentaliste/Animateur TICE

BILAN CLASSES DE SIXIEME ANNEE SCOLAIRE 2003-2004



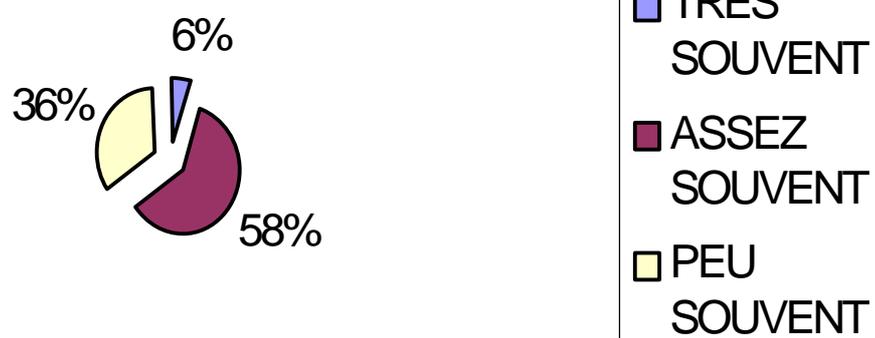
UTILISATION DE L'ORDINATEUR POUR LES COURS



BILAN CLASSES DE SIXIEME ANNEE SCOLAIRE 2003-2004

ELEVES QUI ONT UTILISE UN ORDINATEUR EN PRIMAIRE

FREQUENCE D'UTILISATION DE L'ORDINATEUR EN PRIMAIRE



BILAN CLASSES DE SIXIEME ANNEE SCOLAIRE 2003-2004

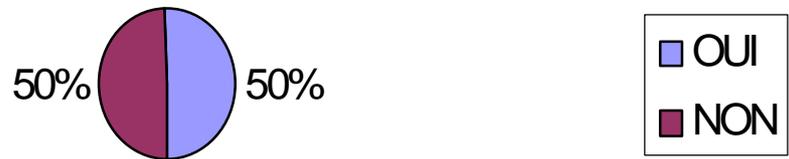
**ELEVES QUI ONT UTILISE UN
TRAITEMENT DE TEXTE EN
PRIMAIRE**



**ELEVES QUI ONT UTILISE UN
TABLEUR GRAPHEUR EN PRIMAIRE**



ELEVES QUI ONT UTILISE INTERNET EN PRIMAIRE



ELEVES QUI ONT INTERNET CHEZ EUX

